

Politique d'accessibilité des formations de l'IFJR pour les personnes en situation de handicap



Toutes nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap.

L'IFJR a à cœur de répondre concrètement aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, en cherchant à mettre en place des solutions de compensation du handicap dans le cadre de la formation.

La faisabilité des adaptations à envisager sera étudiée en fonction des besoins communiqués par l'apprenant à l'IFJR.

Contact : referent-handicap@justicerestaurative.org / 06.61.64.61.53

Table des matières

Objet de la politique d'accessibilité	1
Référente handicap.....	2
Candidature des personnes en situation de handicap	2
Accompagnement et suivi des apprenants en situation de handicap	3
Amélioration continue de la gestion des situations de handicap.....	3
Réseau de partenaires handicap de l'IFJR.....	4

Objet de la politique d'accessibilité

Conformément à la loi dite « loi Handicap » du 11/02/2005, l'IFJR s'engage à :

- Accueillir les personnes en situation de handicap en formation, sans discrimination
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap, pour accéder à la formation et leur permettre de valider leur parcours.

L'IFJR s'engage à tout mettre en oeuvre pour faciliter l'accès en formation des personnes en situation de handicap, et favoriser leurs conditions d'apprentissage, en prenant en compte leurs besoins spécifiques, pour trouver des réponses adaptées, dans la mesure du possible.

L'IFJR rend accessible cette politique d'accessibilité aux personnes en situation de handicap sur son site internet et son catalogue de formations.

Cette politique est aussi diffusée auprès de l'ensemble des collaborateurs de l'IFJR.

Référente handicap

Le pôle formation de l'IFJR est doté d'une référente handicap formée, en la personne de Esthelle RANDI, responsable formation.

Elle est, au sein de l'organisme de formation et pour l'ensemble des intervenants internes ou externes de la formation, la personne ressource sur la thématique Handicap.

Elle n'intervient pas forcément directement mais pilote l'ensemble des actions ou reste le point de contact privilégié dès qu'une situation nécessite une analyse spécifique.

Veille « handicap »

La référente handicap de l'IFJR entretient ses savoir-faire et connaissances par de la veille active sur le sujet des formations professionnelles et de leur accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Cette veille fait l'objet d'un contrôle durant l'audit qualité QUALIOPi et est sanctionnée par la délivrance de la certification du même nom.

Candidature des personnes en situation de handicap

Le pôle formation de l'IFJR garantit aux personnes en situation de handicap qui souhaitent suivre ses formations, un accueil et une écoute des besoins et des demandes sans discrimination.

Lors de sa candidature en formation, le candidat peut signifier une situation de handicap.

La responsable formation en charge de l'analyse des candidatures, qui est aussi la référente handicap, le contacte pour :

- Recueillir ses besoins spécifiques éventuels au regard du handicap
- Convenir des mesures de compensation qui seraient à mettre en place
- S'assurer de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant l'intégration de la personne en situation de handicap et des éventuelles solutions de compensation, en lien avec les organismes partenaires lorsque leur faisabilité n'est pas réalisable en interne
- Informer tous les acteurs en formation, des mesures de compensation mises en place.

De même, si un apprenant rencontrait une situation de handicap pendant la formation alors que cette situation n'était pas déclarée lors de l'inscription, la référente handicap agira de la même façon pour chercher des solutions de compensation.

Ceci afin de prévenir les ruptures de parcours en lien avec une nouvelle situation de handicap.

Accompagnement et suivi des apprenants en situation de handicap

Durant toute la formation, une attention particulière est apportée à l'accompagnement et au suivi de la personne en situation de handicap :

- Veiller à la meilleure inclusion de l'apprenant dans son groupe, sa session de formation
- Vérifier la bonne mise en place des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques prévues et des éventuelles solutions de compensation
- Assurer un suivi individualisé et une surveillance particulière pour éviter les ruptures de parcours.

Exemples d'adaptations en réponse aux besoins spécifiques :

- Support écrit fourni au format numérique, pouvant être agrandi
- Chaise de hauteur adaptable, Fauteuil avec accoudoir, permettant un meilleur confort
- Place réservée à proximité de l'intervenant, pour mieux entendre
- Place aménagée, pour aisément se lever
- etc.

Amélioration continue de la gestion des situations de handicap

A l'issue de chaque session de formation, le questionnaire de satisfaction transmis à tout apprenant permet à la personne en situation de handicap d'exprimer plus particulièrement sa satisfaction sur cet accompagnement spécifique.

Par ailleurs, le pôle formation de l'IFJR capitalise les actions menées, leur bonne ou moins bonne efficacité, et les améliorations à envisager pour les futurs apprenants en situation de handicap.

Réseau de partenaires handicap de l'IFJR

⇒ L'Association de GEstion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées (Agefiph)

L'Agefiph est chargée de soutenir le développement de l'emploi des [personnes handicapées](#). Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les [entreprises](#) et les personnes.

L'Agefiph est présente dans 14 régions : <https://www.agefiph.fr/acteur-de-la-formation#lagefiph-en-regions>

L'Agefiph propose un réseau de Ressource Handicap Formation (RHF) par région : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>

⇒ MDPH et Parcours Handicap

Les Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH) et le site <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/> sont des ressources utiles pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants. Y sont indiquées des informations sur :

- Les aides techniques et les aides matérielles : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides-techniques>
- Un récapitulatif de toutes les aides possibles dans le cadre d'une formation professionnelle : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/formation-professionnelle/le-financement-desformations>

⇒ CAP EMPLOI pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap

Les demandeurs d'emploi en situation de handicap sont accompagnés par un conseiller référent au sein des agences CAP EMPLOI : conseillers accompagnement/entreprises, psychologues du travail, conseillers gestion des droits...

Les antennes locales de CAP emploi (Cheops) : <https://www.cheops-ops.org/notre-reseau/>

⇒ Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP)

Le FIPHFP est un acteur essentiel de la politique handicap dans la Fonction publique : <https://www.fiphfp.fr/>.

Son action concerne les trois versants de la Fonction publique :

- la Fonction publique territoriale (communes, départements, régions...),
- la Fonction publique hospitalière,
- la Fonction publique d'État.

Le FIPHFP intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics.